

D Meurs, 29 avril 2016

Débat sur la jeunesse dans une société vieillissante : éléments de réflexion

Les évolutions démographiques en France – comme dans beaucoup de pays- sont marquées par un accroissement du poids relatif des plus de 65 ans dans la population, en raison d'un double mouvement : le vieillissement des générations nombreuses du baby-boom ; l'allongement de l'espérance de vie. Toutefois, l'ampleur de ce mouvement est atténuée par la natalité (beaucoup) et l'immigration (un peu). En 1950, les plus de 65 ans formaient 11% de la population, les moins de 20 ans 30% ; en 2013, les proportions sont respectivement 18% et 24% (Pison, 2014).

1/ Jeunes contre vieux, ou riches contre pauvres ? Quel est le bon angle d'analyse ?

Il est tentant de se représenter ces deux groupes où les inactifs prédominent (les jeunes sont pour la plupart en formation, et les plus âgés sont majoritairement retraités) en compétition pour capter des ressources à leur profit, alors qu'on est en situation durable de faible croissance des richesses et de recul du PIB par tête. Le groupe des plus de 60 ans peut être considéré comme le mieux à même de préserver ses intérêts par rapport à celui des jeunes. Les retraites perçues proviennent massivement du système de retraite par répartition et donc d'un engagement intergénérationnel relativement peu remis en cause; par ailleurs ce groupe d'âge représente un poids politique fort par leurs votes et par les positions de pouvoir qu'ils occupent. En d'autres termes, on peut lire dans les déformations de la pyramide des âges les conditions pour une opposition générationnelle, les plus âgés étant en position favorable pour faire valoir leurs droits.

Mais en opposant ainsi jeunes et vieux, on gomme les liens intergénérationnels : les retraités sont les parents/grands-parents des jeunes d'aujourd'hui. Une autre interprétation de la relation entre classes d'âge serait de se dire que le déséquilibre dans l'accès aux ressources en faveur des plus de 60 ans est compensé par les transferts familiaux et l'aide aux plus jeunes, résolvant ainsi l'antagonisme potentiel des classes d'âge. Toutefois cette approche est en fait insatisfaisante. Outre que l'ampleur des aides monétaires intrafamiliales paraît limitée, ce mécanisme ne réduit pas les inégalités entre groupes socio-économiques (cf. Herpin et Déchaux, 2005 ; Déchaux, 2007) et n'a pas d'effet redistributif. Ne peuvent en effet transmettre à leurs descendants que ceux qui ont accumulé des biens et/ou des ressources.

Or les retraités sont loin d'être tous riches et propriétaires de patrimoine. Si le niveau de vie moyen de pensions s'est élevé dans le temps, conséquences de retraites plus élevées suite à des carrières complètes des trente glorieuses et des politiques redistributives en faveur des personnes âgées, il n'en reste pas moins 8 à 10% de retraités pauvres (COR, décembre 2015). Cette proportion est certes de moitié inférieure à celle constatée chez les moins de 18 ans (autour de 20% en 2013), mais est loin d'être négligeable, d'autant plus que les personnes dans cette situation ont peu d'espoirs de sortie de la pauvreté. Les inégalités patrimoniales sont encore plus accentuées que les inégalités de revenus. Au total, « Les héritages comme les donations tendent à reproduire les inégalités intra-générationnelles. Les héritiers et les donateurs ont un patrimoine plus important et un niveau de vie plus élevé que les autres ménages. En particulier le patrimoine brut médian des ménages enquêtés dans l'enquête Patrimoine 2010 ayant versé une donation est deux fois plus élevé que le patrimoine brut médian des ménages, en partie du fait de leur âge, et leur niveau de vie est en moyenne 1.5 fois plus élevé » (COR, dec 2015, p 110). Plus qu'à une opposition générationnelle, les analyses citées

concluent sans ambiguïté à une reproduction des inégalités sociales via les canaux de transmission patrimoniale et de solidarité intrafamiliales.

Un même constat de reproduction des inégalités d'une génération à l'autre se fait dans un autre champ d'analyse, celui de l'éducation. Or le diplôme est devenu la variable clé pour l'accès aux biens économiques (emploi qualifié, carrière, logement, et même santé,...). Par conséquent la préoccupation majeure des parents, quelle que soit leur situation socio-professionnelle, est d'assurer à leurs enfants un bon niveau d'éducation. D'une certaine manière, faire des efforts pour donner une bonne éducation est moins injuste que la transmission patrimoniale (réservée *de facto* aux enfants de parents ayant un patrimoine) ; mais cela suppose une égale opportunité des chances quelle que soit l'origine sociale. Or celle-ci est loin d'être garantie en France, aux rebours de l'illusion de l'égalité républicaine. Les travaux d'E. Morin sur les inégalités d'éducation ont montré que la ségrégation scolaire résultait des stratégies familiales : « "Le bon citoyen " qui, relativement diplômé et correctement rémunéré, irait s'installer par solidarité dans un quartier déshérité serait aussi rapidement suspecté d'être un " mauvais parent" » (Maurin, 2004). Les derniers résultats de PISA pour la France indiquent non seulement un recul des performances moyennes en maths entre 2003 et 2012, mais aussi que les performances scolaires sont très corrélées avec le milieu social et que cette source d'inégalité s'était aggravée entre les deux enquêtes (<https://www.oecd.org/france/PISA-2012-results-france.pdf>).

Sous la pression d'électeurs/parents, les politiques n'ont pas suffisamment redistribué les ressources vers les plus démunis. Face à des moyens budgétaires constants voire décroissants et des demandes accrues en termes éducatifs, la protection de la qualité de l'éducation pour une petite partie des jeunes se fait aux dépens des descendants des classes défavorisées. L'exemple de l'effondrement des fonds sociaux passé de 70M € en 2001 à 34.6 M € en 2014 cité dans le rapport « Grande pauvreté et réussite scolaire » de Jean-Paul Delahaye (2015) n'est pas seulement anecdotique ; il révèle les préférences collectives implicites. Faute d'être sanctuarisés, ces fonds destinés à couvrir des besoins fondamentaux des plus pauvres ont servi de variables d'ajustement aux restrictions budgétaires.

En résumé, une fraction de la jeunesse issue des parents les plus pauvres sort du système scolaire avec moins de compétences acquises et c'est la même fraction qui, par construction, est la moins en mesure de bénéficier de transferts monétaires ou patrimoniaux. Dans ces jeunes, le sous-groupe des descendants d'immigrés d'origine africaine cumule des désavantages spécifiques. A la ségrégation spatiale¹ et aux scolarités difficiles s'additionnent les difficultés d'accès à l'emploi (cf Brinbaum et al., 2015). De nombreux testings (voir par exemple Fremigacci et al., 2015) ont montré l'existence de discrimination à l'embauche. En revanche, une fois dans l'emploi, on observe peu d'écart de salaires, à diplôme égal. C'est l'accès à l'emploi qui est aujourd'hui le premier obstacle, et les désavantages scolaires amplifient cet handicap.

2/Quelles politiques mettre en oeuvre?

Si ces constats sont largement partagés, les politiques sont difficiles à formuler et à mettre en œuvre pour trois raisons :

¹ En Ile de France, les immigrés et descendants d'immigrés représentent 37% de la population, contre 18% pour la moyenne en France métropolitaine (source : enquête TeO, Ined-Insee, 2008)

En premier lieu, comme ces politiques sont redistributives, elles portent atteinte aux ressources de certains (quel que soit leur âge), et, si elles atteignent leur objectif, elles accroissent le degré de compétition entre les jeunes pour entrer dans les meilleurs cursus et pour l'obtention des bonnes formations. En second lieu elles sont structurelles et demandent du temps pour des effets qui n'interviendront qu'au-delà de 5 ans. Enfin, de manière paradoxale, elles sont aussi urgentes pour enrayer cette source puissante de renforcement des inégalités sociales.

Si l'on est d'accord sur le diagnostic que le système éducatif est actuellement la principale source d'inégalités et de déficit de croissance, il faut identifier les domaines prioritaires sur lesquels concentrer les ressources. Ici trois pistes sont avancées :

1/ La priorité doit aller à l'éducation primaire et secondaire (collège), voire maternelle. C'est aux plus jeunes âges que les effets des politiques éducatives sont les plus puissants et les plus durables (cf. les travaux d'Heckman sur les effets à court et long terme des politiques d'accompagnement périscolaires des très jeunes enfants de milieux défavorisés). L'accès à la lecture est une condition nécessaire pour diminuer le décrochage scolaire, et plus précoce est le dépistage de difficultés, plus il est facile d'y remédier. Avoir des professeurs « renforts » dans les classes primaires pour intervenir dès les premières semaines serait un levier puissant d'action.

2/ A très court terme, la priorité des moyens doit aller vers les départements où les déséquilibres démographiques et sociaux sont les plus élevés (département du 93, Marseille, etc.). Les moyens ne doivent pas s'arrêter aux scolaires, mais aussi au parascolaire. Si on raisonne à budget constant, cela requiert des rééquilibrages qui vont être douloureux, car ils vont atteindre les CSP plus.

3/ A moyen terme, on ne peut pas mettre en œuvre cette priorité sans considérer la situation actuelle des enseignants. L'OCDE 2015 a étudié la proportion d'élèves de 15 ans souhaitant faire carrière dans l'enseignement. Si la France n'est pas en bas du classement (les quatre dernières positions sont occupées par l'Estonie, l'Allemagne, la Hongrie, l'Italie), la France se situe en dessous de la moyenne OCDE. Le risque est que les candidats de qualité se détournent de cette profession, surtout si l'effet de ciseaux des rémunérations par rapport au secteur privé s'accroît².

Un levier central pour inverser cette tendance est une **revalorisation forte des rémunérations au-delà des rattrapages en cours**. Mais une politique correctrice, pour être efficace, doit prendre en compte les **hétérogénéités spatiales** non seulement en termes de conditions d'exercice du métier, mais aussi en coût de la vie. Percevoir 1 690 euros net mensuels ne donne pas le même pouvoir d'achat selon que l'on habite l'Ile de France ou l'Auvergne. La question de l'inégalité effective résultant de l'égalité nominale des traitements sur le territoire dépasse le cadre de cette note, mais ne pourra pas être éludée très longtemps si l'on veut maintenir l'équité du traitement des agents de l'Etat sur l'ensemble du territoire. Toutes choses égales par ailleurs, un salarié du secteur privé a en moyenne un salaire supérieur environ de 17% lorsqu'il travaille en Ile de France par rapport à son homologue des autres régions métropolitaines; rappelons que la prime maximale liée à la localisation est de 3% dans la fonction publique.

² Le salaire moyen des enseignants des premier et deuxième cycles du secondaire est actuellement de l'ordre de 85% du salaire des autres actifs diplômés de l'enseignement tertiaire, ce qui est un peu en dessous de la moyenne OCDE (88%) (OCDE, 2015). Un professeur des écoles perçoit un traitement mensuel net de 1690€ au bout de 2 ans de carrière, 2 016 € au bout de 10 ans de carrière (données au 1^{er} septembre 2014).

En complément, les modes de travail des enseignants devraient pouvoir évoluer et répondre à leurs attentes. Il existe un foisonnement d'expériences locales (par exemple le collège expérimental Clisthène) qui permettent de renouveler les pratiques pédagogiques. Le problème des innovations est qu'elles viennent bousculer les habitudes et que, par construction, elles s'opposent aux régulations centrales. Sans entrer là encore dans un débat sur les vertus et défauts des expérimentations, une politique audacieuse pourrait être un lâché prise sur la mise en œuvre par les équipes locales d'objectifs définis globalement. En d'autres termes, **faire confiance aux enseignants**.

Références

Brinbaum Y, Meurs D., Primon J.L., (2015), Situation sur le marché du travail : statuts d'activité, accès à l'emploi et discrimination, in *Trajectoires et origines : enquête sur la diversité des populations en France* (dir Beauchemin, Hamel, Simon), Ined, pp 203-225.

Conseil d'Orientation des Retraites (2015), *Les retraités : un état des lieux de leur situation en France*, 13^{ème} rapport, 16 décembre

Déchaux, J.H., (2007). L'entraide familiale au long de la vie. *Informations sociales*, (1), pp.20-30.

Delahaye JP, (2015), *Grande pauvreté et réussite scolaire*, rapport à madame la ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, IGEN, mai

Fremigacci, F, du Parquet L, Petit P, Pierné G. "Le mérite: un rempart contre les discriminations?." *Revue française d'économie* 30, no. 1 (2015): 155-182.

Herpin, N., & Déchaux, J. H. (2005). Entraide familiale, indépendance économique et sociabilité. *Economie & Statistique*, .

Maurin E., (2004), *Le ghetto français*, Editions du Seuil, Paris.

OCDE, (2015), Qui veut devenir enseignant ? , *PISA à la loupe*, n°58, décembre.

Pison G. (2014), 1914-2014 : un siècle d'évolution de la pyramide des âges en France, *Population et Sociétés*, n°509, mars.